

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 19-142-2

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 19-142-2, modifiant le règlement 19-142 sur la gestion des matières résiduelles**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 15^e jour de mai 2024.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière